



ENFANTS DE MERIMANJAKA

SIRET : 504592593 00033 – APE 8891A
3 Chemin de la Melotterie – Le mesnil Guyon – 78270 LOMMOYE
06.78.68.57.10



<https://edm-asso.fr>

Assemblée Générale du 18 Janvier 2025 RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2024

1 – Rappel de la situation :

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2024 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2024. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 13/01/2024 qui traitait de l'exercice 2023. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2023 – 2024, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2024 – 2025, laquelle a débuté en octobre.

Actuellement, ce sont **six** comptes qui sont suivis : un compte courant et un compte d'épargne à la Caisse d'Épargne de Normandie, un compte PayPal, deux comptes ouverts à la BFV-SG Madagascar en décembre 2021 (un en Euros, un en Ariary) et un compte de suivi des opérations locales en espèces à Madagascar.

Pour information, à compter du 1^{er} janvier 2025, la BFV-SG devient BRED Mada, l'ensemble des avoirs de la Société Générale à Madagascar ayant été transférés au sein d'une nouvelle entité gérée par la BRED – Banque Populaire. Ceci est sans impact en ce qui nous concerne.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la dimension des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés aux écoles. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association.

Nous avons cependant mis en place une politique de défraiement de certaines personnes qui nous aident localement. En outre, les deux comptes à Madagascar entraînent des frais de transfert. Tout ceci est détaillé ci-après.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **175,56 €** en 2024, conformément à la prévision. Pour 2025, nous prévoyons **201,45 €**, sur la base de l'échéancier de paiement 2025 fourni par la SMACL.

La tenue de nos divers comptes bancaires induit des frais et des recettes qui sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Intitulé	Recette	Dépense
CEN – Frais de tenue du compte principal		75,60 €
CEN – Intérêts débiteurs du compte principal		0,00 €
CEN – Intérêts créditeurs du compte principal	2,52 €	
CEN – Intérêts créditeurs du compte d'épargne 2024	1349,29 €	
Paypal – Frais de tenue de compte 2024		35,81 €
CEN – Frais de virement SWIFT vers le compte BFV-SG (2 opérations de virement en 2024)		26,82 €
BFV-SG – Commissionnement (20€ prélevés à chaque virement SWIFT + Frais de change)		0 €
BFV-SG – Frais de tenue de compte		54,34 €
<i>Sous-totaux</i>	1351,81 €	192,57 €
Balance (recette – dépense)	1159,24 €	

La balance de ce tableau fait apparaître un excédent qui « efface » nos frais bancaires et d'assurance. En ce qui concerne les transferts entre le compte en Euros et le compte en MGA Ariary (sur lesquels sont effectués les retraits en carte bancaire pour les paiements locaux), on observe la disparition des frais supplémentaires liés au change. Nous pensons que ce pourrait être lié au changement de banque évoqué ci-avant. Le taux de change EUR/MGA a varié en 2024 dans de moindres proportions qu'en 2023, passant de 4800MGA/1€ environ début 2024 à 5000MGA/1€ environ en fin d'année. Pour l'exercice, nous avons retenu un taux moyen à 4900MGA/1€, plus favorable qu'en 2023.

Comme expliqué ci-avant, nous défrayons deux bénévoles locaux qui assistent notre équipe. Il ne s'agit pas ici d'un salaire ; compte-tenu du niveau de vie moyen à Madagascar, mais aussi de la forte implication de ces deux personnes, cette aide nous a cependant semblé absolument indispensable.

Il s'agit de **Mme Bodo** et de **M. Zavason**. Leurs défraiements sont listés ci-dessous :

Défraiements de M. Zavason – Année 2024	274,88 €
Défraiements de Mme Bodo – Année 2024	274,88 €
Total des défraiements – Année 2024	549,76 €

M. Zavason nous a fait connaître son souhait de ne pas continuer avec nous dès 2025 pour raisons personnelles. Nous resterons en contact avec lui, tenons ici à le remercier chaleureusement pour sa présence et son important travail d'accompagnement pendant pratiquement dix années, et lui souhaitons le meilleur pour la suite.

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais de change, commissionnements, frais liés à l'utilisation du service PayPal, assurance SMACL, défraiements) représentent un montant total de **1884,56€**, soit environ 8,1 % de nos dépenses. En 2023 nous étions à 6,59%, pour 1152,41€, ce qui mérite notre attention.

Au 31/12/2024, le solde des comptes s'établit comme suit :

Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	1393,86 €
Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	55408,35 €
Compte PayPal :	0,00 €
Compta Locale à Madagascar* :	717,83 €
Compte BFV-SG en Euros :	62,67 €
Compte BFV-SG en Ariary** :	3662,94 €
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	0,00 €
Total :	61245,35 €

(*) 3 302 044,94 MGA au 30/10/2024, taux de change local estimé à 4600MGA/1€

(**) 17 958 433,79 MGA au 31/12/2024, taux de change à 4900 MGA/1 €

Au 31/12/2023, le solde des comptes s'établissait comme suit :

Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	497,53 €
Compte d'épargne pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	47959,06 €
Compte PayPal :	1260,43 €
Compta Locale à Madagascar :	337,02 €
Compte BFV-SG en Euros :	95,85 €
Compte BFV-SG en Ariary* :	6801,90 €
Fonds de caisse en espèces (au siège de l'association) :	0,00 €
Total :	53145,82 €

(*) 5 531 901 Ar au 31/12/2022, taux de change estimé à 4150 Ar/1 €

Nos chiffres-clés évoluent nettement et de manière favorable : notre solde global augmente de **8099,53 €**. Les détails de cette évolution sont montrés ci-après.

Pour ce qui concerne le fonds de caisse en espèces, nous avons choisi de ne plus en conserver en dehors de la comptabilité locale à Madagascar. Chaque recette en espèces en France est versée sur notre compte principal à la CNE Normandie.

Concernant PayPal, Nous observons que l'usage de cette plate-forme de paiement monte régulièrement en puissance. Nous avons transféré en 2024 vers notre compte courant un montant total de 3776,67€, correspondant à 2171,19€ de paiements en 2024 au titre des adhésions, parrainages, dons et 1 Repas par Jour (pour un montant théorique de 2207€), additionnés au reliquat 2023 de 1605,48€ restant à transférer. Ces sommes prennent en compte les frais induits par chaque paiement sur la plate-forme PayPal, d'un montant de 35,81€ pour 2024 et que nous supportons en intégralité.

Nous présentons ici les chiffres-clés sous forme d'un tableau, dont voici les résultats arrêtés au 31 décembre 2024 :

Intitulé	Recette 2024	Dépense 2024	Recette 2023	Dépense 2023
Adhésions	2 525,00 €		2 425,00 €	
Dons	6 792,00 €	1 804,89 €	8 663,00 €	3 038,50 €
Parrainages	6 521,00 €	6 237,34 €	6 520,00 €	7 882,27 €
1 Repas par jour	8 712,00 €	6 860,99 €	8 519,00 €	7 482,84 €
Subventions	250,00 €		250,00 €	
Achat/Vente Artisanat	2 328,00 €	350,00 €	1 802,00 €	231,82 €
Intérêts créditeurs	1 351,81 €		854,97 €	
Assurance RC EDM		175,56 €		171,40 €
Frais tenue de compte CNE Normandie		75,60 €		72,00 €
Frais de tenue de compte BFV-SG		54,34 €		
Agios BFV-SG		17,08 €		
Frais bancaires autres				295,88 €
Frais PAYPAL		35,81 €		49,95 €
Frais de transfert de fonds vers BFV-SG		14,82 €		91,20 €
Santé enfants		850,30 €		723,38 €
Achat médicaments enfants		50,53 €		107,66 €
Salaire gardien SJBS		135,03 €		145,15 €
Défraiement Zavason		274,88 €		397,73 €
Défraiement Mme Bodo		274,88 €		409,09 €
Constructions		1 700,44 €		376,55 €
Actions diverses		489,51 €		182,32 €
Fournitures scolaires		2 628,44 €		2 864,24 €
Fournitures scolaires - cartables		417,34 €		
Opération blouses				529,83 €
Opération pull-overs		645,51 €		260,59 €
Opération livres		38,71 €		386,14 €
TOTAL	28 479,81 €	23 132,00 €	29 033,97 €	25 698,54 €
BALANCE (recettes - dépenses)	5 347,81 €		3 335,43 €	

Commentaires :

Les recettes se maintiennent et sont en très légère hausse par rapport à celles de 2023. On observe une assez belle augmentation du montant des intérêts créditeurs, qui effacent largement nos frais bancaires et d'assurance et soutiennent en plus notre recette globale.

Ce résultat, comme les autres années, dégage un excédent. Bien que ce ne soit pas notre volonté première, nous réaffectons cet excédent sur un compte d'épargne pour faire face aux éventuels imprévus.

Certains postes méritent quelques explications supplémentaires :

La dépense sur les parrainages est à ventiler sur deux postes, à savoir les parrainages proprement dits (6521 €) et les fournitures scolaires (2628,44 €). En effet, pour un certain nombre d'écoles, les frais d'écolage sont d'un montant inférieur à l'équivalent de 20 €, et cette tendance est « aggravée » par les taux de change. Alors, nous donnons aux enfants parrainés des fournitures scolaires à une hauteur qui compense.

Par ailleurs, nous comptons toujours autant de filleuls en études supérieures ; cette « rançon de notre succès » nous amène à couvrir des frais nettement plus importants que pour les parrainages en primaire et secondaire, et en particulier sur le poste des fournitures scolaires. Ces frais sont le plus souvent presque totalement insupportables pour les familles. On notera que les parrains ayant un ou plusieurs filleuls en études supérieures consentent à augmenter notablement leur participation, et il convient de les remercier de leur générosité.

Au total, pour 6521 € reçus au titre des seuls parrainages, nous avons donc dépensé 8865,78 €. Si cette situation n'est pas problématique au regard de notre trésorerie et de son évolution constatée, il est évident qu'elle nécessite un suivi particulier.

Cela représente une logistique assez lourde. Néanmoins, nous pensons qu'il est judicieux de continuer dans cette voie.

Le programme « 1 repas par jour » révèle un écart favorable aux recettes. On observe cette tendance depuis déjà quelques années. Cette situation tient, outre l'effet de change, aux difficultés sporadiques dans la fourniture des denrées, et aussi à une gestion « au plus juste » au niveau des écoles : ne sont désormais payés que les repas **effectivement servis**. Ce sont les directrices des établissements qui ont demandé à ce que l'on applique cette méthodologie.

Actions menées en 2024 :

En marge des actions de reversement des parrainages et du programme « 1 repas par jour » précédemment décrites, d'autres actions particulières ont été menées. En voici un récapitulatif :

- **EDM a ouvert un bureau « institutionnel »** à Madagascar, dans un local qui nous a été gracieusement fourni. Le bureau donne sur la voie publique et a donc été sécurisé en conséquence. Des permanences régulières sont assurées afin de recevoir les familles. Enfin, ce lieu, « neutre » et ouvert au public nous donne une visibilité locale très importante. Cette initiative a été très bien accueillie par les familles et les autorités locales. Les travaux d'aménagement et d'équipement nécessaires ont représenté une dépense totale de **1700,44€**.
- Nous avons équipé certaines écoles en matériel de cuisine pour la préparation des repas. Ce poste, que nous reconduisons assez régulièrement, a représenté une dépense de **208,67€**.
- Nous avons reconduit le **programme de fournitures scolaires**. Ce poste a représenté une dépense de **2628,44€**. Il s'inscrit dans la durée et s'établit à une hauteur comparable à ce qui avait déjà été entrepris en 2023.
- Une opération spéciale de **fourniture de cartables** a été conduite. Ce poste a représenté une dépense de **417,34€**.
- Nous avons reconduit notre programme de **visites médicales** et de **fournitures de médicaments**, mais aussi de prise en charge d'opérations chirurgicales au cas par cas. Ce poste a représenté une dépense totale de **900,63€**.
- Au titre des actions diverses, d'un montant total de **489,51€**, on notera des participations aux obsèques de parents ou proches des enfants que nous suivons et d'autres personnes connues de notre association, l'inauguration de notre bureau à Madagascar et la participation au départ en retraite de Mme Fidisoa, ancienne directrice de Saint Jean-Baptiste de la Salle. Nous renouvelons ici nos condoléances aux familles et amis des défunts et souhaitons à Mme Fidisoa – Fifi pour les intimes – qui a travaillé avec nous pendant seize années, une très belle et longue retraite.
- Pour finir, nous avons fourni des pulls-overs, des livres et dictionnaires pour un montant global de **684,25€**

Autres actions :

- La **Mairie de Lommoye** nous a accordé une subvention de **250€**.
- La société **FUITEO SAS** nous a accordé un don de **500€**.
- **L'école Charles Péguy** nous a accordé un don de **711€** dans le cadre de son opération « bol de riz pour les écoles primaires ». Les fonds reçus ont été intégralement réaffectés à cette fin.
- Une **journée caritative** organisée par le **Golf des Boucles de Seine** nous a apporté un don de **435€**.
- Enfin, la vente d'artisanat Malgache à l'occasion de marchés de Noël nous a rapporté **720€**, et d'autres ventes à la demande de particuliers ont quant à elles rapporté **1608€**, pour un total de ventes d'artisanat Malgache de **2328€**.

Nous renouvelons nos remerciements les plus sincères à ces donateurs particuliers et institutionnels.

Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,
Jean-Luc FORTIN, Trésorier



Joël COMMINSOLI, Président

